



Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers amis,

L'année 2021 a marqué nos esprits. Jamais nous n'aurions imaginé que des considérations sanitaires prennent, à ce point, le pas sur les affaires du monde. Que la vie sociale, économique, associative, culturelle puisse ainsi s'étioler.

Nous avons souvent souffert d'une vie étriquée, avec cette distanciation physique qui s'est transformée en une distanciation sociale et affective insupportable lorsque nous ne pouvions accompagner nos proches en situation vulnérable.

Passée la sidération, nous nous sommes organisés ; nous nous sommes adaptés. Nous avons mieux perçu l'engagement de certains métiers, ceux du système de santé, ceux de la logistique et du commerce de proximité. Nous avons changé notre façon de travailler, appris à organiser des manifestations sportives dans le respect de règles nouvelles et dans l'incertitude de les voir se réaliser.

Mais avec ces éternelles restrictions, qui vont qui viennent, et qui rythment nos semaines, nos mois, nous avons réappris à vivre. Nous vivons certes différemment mais plus intensément.

Pour 2022, osons être confiants !

Le virus circule toujours, mais en quelques mois nous avons beaucoup appris sur les comportements à adopter.

La disponibilité du vaccin rend optimiste. Il s'agit d'une formidable nouvelle qui démontre la capacité de la mobilisation internationale à obtenir des résultats rapides dès lors que les enjeux sont partagés.

Nos efforts et ceux de nos gouvernants doivent maintenant se concentrer sur la relance de l'économie de proximité, la reprise des activités, et plus simplement le retour à la normale. Il en va de la préservation de notre tissu social et de la bonne santé psychologique des citoyens.

Le challenge est inédit.

A nous de transformer la fatalité en espérance, d'avoir de l'imagination, de transformer nos rêves en réalités, à nous de rester confiants et déterminés à la fois.

A nous de bâtir, avec l'année 2022, le socle de celles à venir. Il sera passionnant si nous nous battons avec courage et sans déni pour affirmer nos convictions.

Albert Camus disait, le jour où il obtenait le prix Nobel de littérature : « Chaque génération se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde se défasse ».

Cette situation sanitaire ne nous a pas permis d'organiser notre cérémonie traditionnelle de vœux qui nous donnait tant de plaisir à réunir les nouveaux arrivants, les différentes associations, nos agents techniques, nos anciens. C'était l'occasion d'échanges, de liens, l'occasion aussi pour les élus de présenter les différentes actions et projets qu'ils mettent en œuvre pour le mieux vivre dans notre village. Nous retrouverons, j'en suis persuadé, les conditions favorables où nous pourrions nous réunir sans contrainte.

2022 sera une année forcément importante sur le plan démocratique, avec l'élection présidentielle et les élections législatives. La première aura lieu les 10 avril et 24 avril 2022 et les deuxièmes auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

Les candidats au renouvellement de ces plus hautes instances de notre République vont se présenter à nous. Chacun pourra apprécier leur programme, leur capacité à porter un projet pour notre pays dans un monde ouvert et souvent agité. Je souhaite qu'il puisse nous proposer le chemin du respect. Celui que toutes les femmes et tous les hommes de ce monde méritent, celui que l'on doit à notre planète qui nous supporte. Ce respect que l'on doit au

fondement de notre République, la liberté, l'égalité, la fraternité. Ce socle incontournable pour pouvoir vivre ensemble.

Les différentes associations locales vous proposent diverse fêtes et cérémonies durant ce deuxième trimestre ; participez nombreux à celles-ci si la situation sanitaire le permet !

Celles-ci sont vraiment détaillées dans ce bulletin.

Le repas des aînés fixé au dimanche 3 avril est maintenu, sous réserve de la situation sanitaire.

Pour vous les jeunes (collégiens et lycéens), nous vous solliciterons bientôt pour mettre en place le « Conseil des jeunes ». Je souhaite fortement que cette initiative soit fortement suivie.

Encore quelques informations :

- La commission intercommunale de remembrement s'est réunie le 9 février à Marmoutier et la commission locale de Schwenheim s'est réunie le 2 mars. Nous allons vous en rendre compte dans le prochain bulletin.
- Les travaux de la mise en place du bassin de pollution situé près du stade sont terminés.
- Electricité de Strasbourg met également en place deux nouveaux transformateurs ; un à l'angle Rue de Saverne et Rue du Haut-Barr et l'autre Rue des Vergers.

Votre Maire

Gabriel Oelschlaeger



Les décisions du Conseil Municipal

2022-03 Communauté de Communes du Pays de Saverne - Prise de compétence

"Coordination et mise en réseau des acteurs de la jeunesse, communication sur les actions jeunesse du territoire"

Dans sa séance du 9 décembre 2021 la Communauté de Communes a approuvé la prise de compétence « coordination et mise en réseau des acteurs de la jeunesse, communication sur les actions jeunesse du territoire ».

La CCPS a engagé une étude relative à la compétence « jeunesse », sachant qu'elle n'exerce pas cette compétence à travers ses statuts, mais intervient toutefois dans le domaine de la jeunesse à travers l'offre ALSH qu'elle déploie sur le territoire et le soutien au RAJ dans le cadre d'une convention d'objectifs.

Cette étude avait vocation d'apporter une aide à la décision quant à l'intervention de la CCPS dans le champ de la jeunesse et de clarifier son rôle à l'égard des autres acteurs ainsi que des Communes.

A l'issue d'un travail complet, comprenant phase de diagnostic et séances d'échange en atelier avec les différents acteurs portant des actions en faveur de la jeunesse, le bureau d'étude a formalisé 4 scénarios de positionnement de la CCPS.

Ces scénarios ont notamment été présentés en séance des « Commissions Réunies » le 10 novembre dernier. Les élus ont alors privilégié une prise de compétence qui confère à la CCPS un rôle limité de coordination et de mise en réseau des acteurs de la jeunesse présents sur le territoire. Une offre d'accompagnement sous diverses formes et en direction de divers publics jeunes a été identifiée. En revanche, l'articulation de cette offre selon les différents besoins et sa diffusion en direction des publics cibles est à améliorer, d'où l'importance d'une coordination qui pourrait être portée par la CCPS.

Cette coordination est par ailleurs retenue par le Contrat Territorial Globalisé à intervenir avec la CAF, contrat qui a identifié ce besoin et propose une participation financière au poste de coordination qui serait à créer.

Il est proposé de compléter les statuts de la CCPS par une compétence spécifique « coordination et mise en réseau des acteurs de la jeunesse, communication sur les actions jeunesse du territoire ».

Cet intérêt communautaire laisse aux communes l'exercice de la compétence jeunesse mais permet de conclure des conventions d'objectifs avec les associations et partenaires divers, afin de mener des actions cohérentes et complémentaires entre les intervenants. Il renforce le partenariat avec la CAF et reconnaît la CCPS dans une vocation de référent dans la promotion de l'offre d'accompagnement de la jeunesse du territoire.

De ce fait il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette prise de compétence « coordination et mise en réseau des acteurs de la jeunesse, communication sur les actions jeunesse du territoire ».

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 décembre 2021 décidant la prise de compétence « coordination et mise en réseau des acteurs de la jeunesse, communication sur les actions jeunesse du territoire »,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver la prise de compétence « coordination et mise en réseau des acteurs de la jeunesse, communication sur les actions jeunesse du territoire » par la communauté de communes du pays de Saverne.

2022-04 Fusion des consistoires de Strasbourg, Sainte-Marie-aux-Mines et Bischwiller

Le Maire informe le Conseil Municipal que le synode de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) a approuvé par délibération du 25 octobre 2021 la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller. Cette fusion a préalablement été approuvée par chacune des assemblées des trois consistoires concernés. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de « consistoire de Strasbourg ».

En application de l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à chacun des trois consistoires doit être recueilli, préalablement à la modification de l'ordonnance du 26 octobre 1899 relative à la fixation des circonscriptions des consistoires protestants. Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

Délibération :

Après avoir pris connaissance du rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines.

2022-05 Acquisition décorations de Noël

Le Maire informe le Conseil Municipal de la constatation de 2 décorations de Noël à ce jour inutilisables. Il propose le renouvellement de ces décorations.

➤ Décision du Conseil municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

ACCEPTE le renouvellement de ces décorations pour un montant de **625,62 € TTC**.

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

2022-06 Convention Dark-Pixie

Considérant que DARK PIXIE, représenté par Madame Catherine FLORIAN-KERN, propose l'organisation de 2 concerts les 12 et 13 août 2022,

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention de partenariat entre DARK PIXIE et la Commune de Schwenheim pour ces deux manifestations,

➤ Décision du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention avec DARK PIXIE
- d'autoriser la Mairie à signer la convention

- de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

2022-07 Demande de subvention "Garde et Aide à Domicile"

Monsieur le Maire présente l'association "Garde et Aide à Domicile" aux Conseillers. Cette association intervient au domicile de personnes âgées dépendantes, en situation de handicap ou des personnes plus jeunes fragilisées par la maladie. Leur mission est de favoriser le maintien à domicile.

L'association sollicite notre soutien financier afin de contribuer à son fonctionnement.

➤ Décision du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande de subvention.

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

2022-08 Fixation du loyer C-FLOU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la locataire, Madame Cindy GRAFF, vient de quitter le logement communal situé au 112 rue Principale. La société C-FLOU, occupant la majeure partie du bâtiment, souhaite occuper ce logement vacant.

➤ Décision du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- louer le logement vacant à la société C-FLOU
- fixer le loyer pour tout le bâtiment à 1 070,00 € par mois
- fixer le montant des charges à 350,00 € par mois
- autoriser le Maire à signer le nouveau contrat.

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

2022-09 Restauration des trois autels de l'Eglise paroissiale

- Eglise paroissiale Saints-Vincent-et-Anastase - Restauration des trois autels :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, après avoir restauré l'intérieur de l'Eglise, il y aurait lieu de restaurer le maître-autel et les deux autels latéraux de notre église paroissiale. Effectivement, ces trois autels se trouvent dans un état critique et mériteraient un décapage, un comblement des fissures, un ponçage et une mise en teinte. Le projet de restauration vise à stopper les altérations en cours et à redonner une lisibilité satisfaisante à l'ensemble.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les devis et précisions concernant la restauration du maître-autel et des deux autels latéraux.

➤ Décision du Conseil municipal :

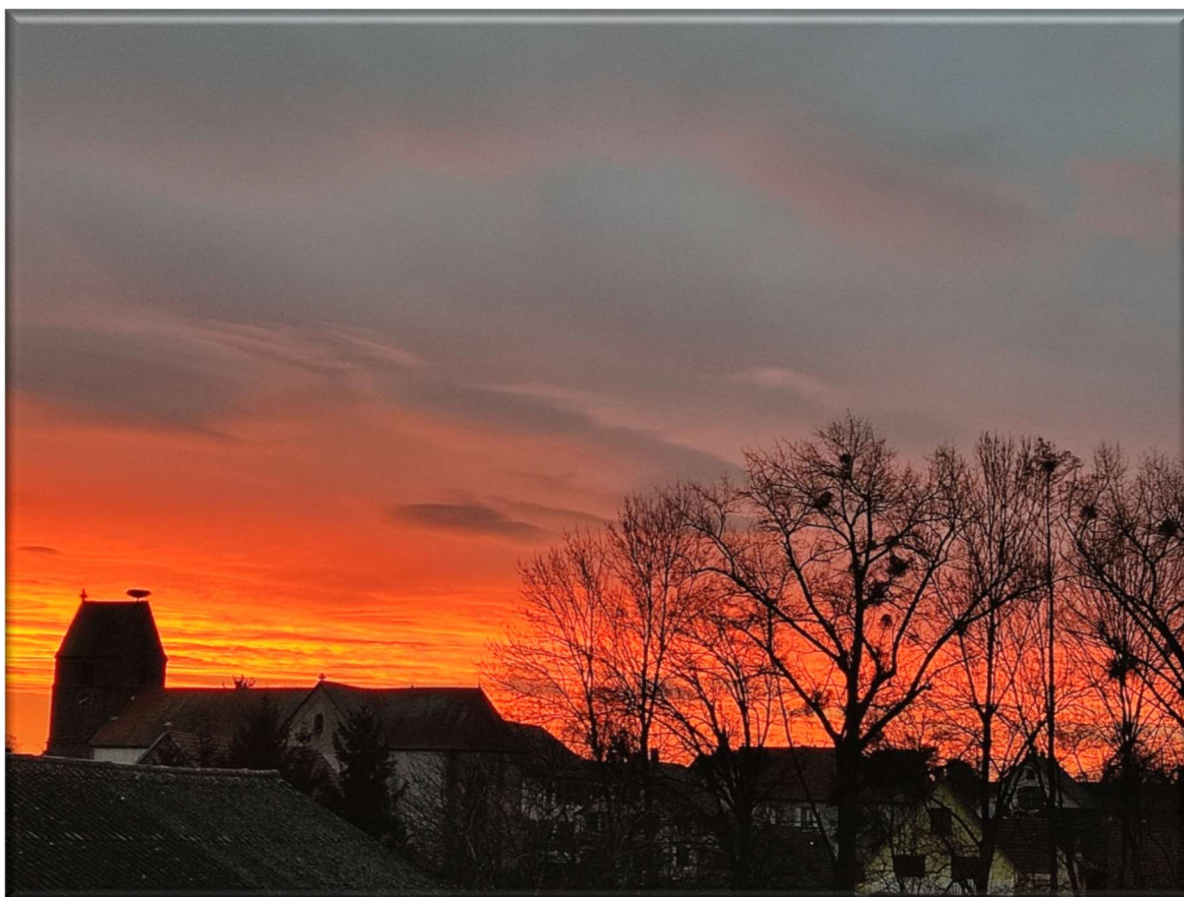
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de procéder à la restauration des trois autels, qui sera programmée sur trois an
 - de retenir les devis de l'Atelier de l'Est, en date du 7 février 2022, à savoir :
 - . Maître-autel : 12 700,00 € HT, soit 15 240,00 € TTC
 - . Autel latéral nord : 14 230,00 € HT, soit 17 076,00 € TTC
 - . Autel latéral sud : 14 230,00 € HT, soit 17 076,00 € TTC
- Total : 41 160,00 € HT 49 392,00 € TTC**
- de solliciter une subvention auprès de la CEA.
 - de solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est.
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier auprès de la Fondation du Patrimoine et du Conseil de Fabrique.

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0



Le Mariage

Du Moyen âge à nos jours

A la fin du Moyen âge, après la cérémonie religieuse on festoie, lors d'un banquet et de danses. Puis les mariés gagnent la chambre nuptiale bénie par le prêtre. La jeune femme n'est désormais plus sous l'autorité de son père mais **de son mari qui a tout pouvoir sur ses biens et sur ses actes**. Donc **du vivant de son mari, la femme est une mineure** et cela durera en fait plus ou moins jusqu'au XXe siècle. Le Code civil fixe les bases de la législation matrimoniale ainsi jusqu'en 1938 : l'épouse est subordonnée au mari. A partir de la Révolution, le mariage devra d'abord être civil et précédera la bénédiction religieuse.

Nous parlerons surtout du monde rural. Le mariage était considéré comme un jour de joie où tous se devaient d'être heureux, c'était un temps de grâce accordé par Dieu. **C'est un rite de passage** tout comme la naissance et le baptême, la confirmation ou la communion et la mort et on pourrait ajouter le service militaire pour les garçons. Il y a plusieurs étapes : la préparation au mariage, les fiançailles ou la signature du contrat devant le notaire, puis les cérémonies civiles, religieuses et le repas festif.

Remarque : Jusqu'au début du XIXe siècle, les autorités civiles et religieuses limitaient le nombre des invités et le nombre de plats, dans le souci d'éviter la ruine des familles organisant la fête. Les mariages mixtes entre protestants et catholiques étaient rares et mal vus jusqu'aux environs de 1960.

Pourquoi deux jeunes gens se marient-ils ? Quels facteurs interviennent ? L'amour et l'intérêt économique. En effet, si les jeunes voient souvent le deuxième facteur, ils sont fortement conseillés et influencés dans le choix de leur conjoint par leurs parents.

- L'amour, le sentiment le plus souvent dû à l'apparence de l'homme ou de la femme, la beauté physique, le charme, la gentillesse ("a süweres Mädel, a nädres Mädel, a brafes Mädel).
- L'intérêt économique, là interviennent beaucoup d'éléments : la fécondité (supposée de la femme), son ardeur au travail et son habileté pour toutes les tâches domestiques, le travail et le courage de l'homme et aussi et c'est souvent primordial, l'importance de la fortune des deux familles. Ce calcul économique existe autant dans le milieu paysan et artisanal que dans les classes sociales supérieures et on se marie le plus souvent dans son milieu.

La préparation au mariage et les fiançailles d'autrefois, pas d'éducation sexuelle en général, seul quelques échanges d'informations entre jeunes et observation des animaux de la ferme.

Comment les jeunes faisaient-ils connaissance ?

Comment les jeunes faisaient-ils connaissance ?

Aux veillées, au bal, lors d'invitation à un mariage. On disait : "Jeder Hansel fingt sin Gretel !", chaque Jean trouve sa Marguerite ! Ou "Jedes Haefele het a Deckel", chaque pot a son couvercle.

Les jeunes filles avançant en âge ont recours à différents procédés pour savoir si elles se marieront bientôt. Comme par exemple aller près du poulailler à minuit, si on entend d'abord le coq, on se mariera dans l'année.

Le 30 novembre, la nuit de la Saint André (patron des vieilles filles), les filles invoquaient ce Saint pour qu'elles voient en rêve leur futur mari. Elles priaient aussi Saint Antoine de Padoue ou effectuaient des **pèlerinages** par exemple à la chapelle Saint-Michel au-dessus de Saint-Jean-Saverne. On se tournait vers la **magie** : tuer un coq ou arroser de son sang un rosier et faire sentir ensuite à l'homme "convoité" les roses, c'était paraît-il très efficace !

Il faut se rappeler que rester vieille fille était un statut peu enviable. On chantait "qu'il soit bossu ou perclus, pourvu qu'il porte un pantalon, l'essentiel est que je quitte le célibat !".

Les qualités de l'homme, il doit impérativement :

- Avoir effectué son service militaire sino ce n'est pas "e richtiger Mann", un véritable homme.
- être travailleur, fort, en bonne santé, ne pas boire, être fidèle. La situation financière et l'aspect physique ont aussi leur importance. On disait aussi, que l'amour passe par l'estomac, la future épouse devait savoir cuisiner. Les fils uniques (pareil pour les filles) étaient très recherchés.

Les qualités de la femme :

Elle devait être aimante, être en bonne santé et travailleuse, l'apparence physique et le charme comptent aussi. Les femmes maigres ne sont pas trop appréciées, les garçons préfèrent une fille bien en chair, "ä näder Brocke un e süweres Mädél" (un joli morceau et une fille avenante).

Une belle chevelure (mais pas rousse) et de belles dents sont très appréciées. On aime peu les filles à poitrine plate. Elle doit savoir tenir une maison. "Ä Mädél wu hirote will, muss koche, backe un ä Mannshemd mache - et on ajoutait - in ehm Daa !" (...doit savoir faire la lessive, cuire le pain et coudre une chemise d'homme ... dans une journée !°. Les filles disaient : "Joseph, veux-tu de moi ? Je suis un joli brin de fille ! Je sais faire la lessive, cuire le pain et beaucoup d'autres choses, je sais tricoter, coudre et faire tourner le rouet. Joseph, veux-tu de moi ? Une gentille fille je suis". La bonne renommée des filles revêt bien sûr une grande importance.

Les relations amoureuses :

Les interdits concernant les fréquentations : un milieu très différent du sien, une autre religion. On essaie de ne pas trouver son conjoint trop loin, si possible. "Heirat iwer de Misch, no weisch wer se isch !" (cherche ta femme près de ton tas de fumier, tu sauras qui elle est !). Ainsi dans les bals, les garçons d'autres villages étaient mal vus.



Les dons pour l'Ukraine

Nous vous avons sollicités pour une collecte afin de venir en aide au peuple Ukrainien pris dans l'engrenage de la guerre.

Vous avez été nombreux à montrer votre solidarité envers le peuple Ukrainien et avez déposé en Mairie de nombreux dons.

Nous les avons déposés au centre de Caritas Alsace.

Comme toujours nous avons pu compter sur la solidarité des Schewinérois et Schewinéroises et nous tenions à vous remercier très chaleureusement.





Mémoire et Citoyenneté - La Réconciliation sur les Cendres Auschwitz 1942 - 2022



Photo : Camp d'Auschwitz Birkenau

Plus de 1 Millions de déportés sont morts à Auschwitz-Birkenau.

Le projet porté par Pro-Patria, la ville de Marmoutier, la commune de Schwenheim et le Souvenir Français de Marmoutier, après bien des péripéties arrive à son terme.

Rappelons que le drapeau Alsacien et le drapeau européen qu'elles porteront à Birkenau seront remis à Louise et Justine de Schwenheim par respectivement Monsieur le Président de la Communauté Européenne d'Alsace, Frédéric Bierry et Madame Anne Sander, Députée Européenne. La vingtaine de drapeaux remis par les ministres délégués (à confirmer), élus et consuls généraux représenteront ces communautés juives d'Europe réfugiées en France et exterminées. Dans les plis des drapeaux, en signe de réconciliation, les élèves porteront ainsi les cendres de ces déportés morts à Birkenau.

Pour participer au projet Mémoire et Citoyenneté « La Réconciliation sur les Cendres », il n'est pas obligatoire de participer au voyage en Pologne à Auschwitz en Mai 2022. En particulier, vous êtes cordialement invités à la « Soirée pour Sarah » à Marmoutier le 29 Janvier 2022, 17h00 pour la restitution publique des élèves.

A l'issue de la Journée Citoyenne, vous êtes invités à partager un moment de recueillement avec le Père Claude Drui, l'Ensemble la « Clé des Champs » et la Musique Militaire Saarland lors du concert donné en hommage à Alma Rosé à l'abbatiale de Marmoutier le 30 Avril 2022, 17h00.

Avec le concours du Football Club de Schwenheim et l'Entente Waldolwisheim, si c'est réalisable, un match de football opposera si c'est possible à une date et lieu à confirmer l'Entente à une équipe franco-allemande en Mémoire de Julius Hirsch, joueur national allemand assassiné à Auschwitz.

D'autre part, une semaine avant de partir pour Auschwitz, en accord avec la commune, nous rendrons un hommage aux victimes de Schwenheim mortes à Auschwitz en inaugurant une plaque à leur mémoire le dimanche 15 Mai 2022 après un office religieux à la Chapelle ou à l'Eglise.

Nous serons près d'une trentaine de la commune de Schwenheim à partir en Allemagne et en Pologne avec les élèves du Lycée Adrien Zeller de Bouxwiller. Si vous souhaitez aimablement nous soutenir, venez aux différentes manifestations, nous vous en serons gré.



Photo : Julius Hirsch, équipe nationale allemande, déporté et assassiné à Auschwitz

« Restitution publique des élèves et remise solennelle des drapeaux »

Marmoutier 29 Avril 2022

Abbatiale de Marmoutier

14h15 - 16h15: Réservée aux élèves
16h15 - 17h00: Visite possible crypte
16h15 - 17h00: Accueil autorités en mairie

17h00 - 19h00:
« Une Soirée pour Sarah »

Journée Nationale Libération des Camps

Remise aux élèves des drapeaux portés à Birkenau.

Monsieur le Député de Saverny les conseillers d'Alsace du Canton de Saverny, le Maire de Marmoutier; le Maire de Schwenheim, les élus parrainant le projet, les proviseurs, les professeurs et élèves du Lycée Félix Mayer Creutzwald et du Lycée Adrien Zeller Bouxwiller ainsi que le Souvenir Français de Marmoutier et les associations de soutien vous invitent cordialement à la Restitution Publique du projet pédagogique:

« 80 Elèves pour Sarah »

« Réconciliation sur les Cendres »

Réponse svp: pour le 15 Avril 2022 date de réception mail ou courrier
Qualité/Nom/Prénom/ Coordonnées obligatoires pour vous joindre [adresse Internet](#)
Par courrier postal uniquement ou courrier Internet, mention « Soirée pour Sarah » à:
Association Pro-Patria, 150, rue Principale, 67440 - Schwenheim
Par Internet : association.pro-patria@orange.fr

« Mémoire et Citoyenneté – Auschwitz 1942 – 2022 »

« Concert pour Sarah »

Marmoutier - Abbatiale
Samedi, 30 Avril 2022 17h00

*Soirée caritative en faveur de l'association « Adèle de Glaubitz »
En mémoire des victimes de la Déportation et de la Solution Finale dans le cadre de la Journée Nationale de la Libération des Camps.*

Dédié à Alma Rosé, assassinée, directrice de l'Orchestre des Femmes de Birkenau et en hommage aux victimes d'Auschwitz.

Recueillement œcuménique Franco-Allemand
« POUR SARAH ET LA RÉCONCILIATION SUR LES CENDRES »
Accompagnement musical

Officiants:
Père Claude Drui, Pasteure Sarah Sarg, Monsieur Isidore Halberg

Mme Claudia Wälder-Jene

Contact: Association Pro-Patria,
150, rue Principale, 67440 -
Schwenheim
association.pro-patria@orange.fr

« Mémoire et Citoyenneté – Auschwitz 1942 – 2022 »

Les Veilleurs de Mémoire du cimetière Juif

Mardi
17 Mai 2022

Veilleurs de Mémoire
17h00
Salle Polyvalente
à l'issue remise des
badges au cimetière

8 Veilleurs de Mémoire seront
présents à Birkenau

« Mémoire et Citoyenneté – Auschwitz 1942 – 2022 »

MAD

Nous remercions tous ceux et celles qui viennent à Auschwitz et qui participent activement au projet global « Réconciliation sur les Cendres ». Nous avons été pénalisés par la pandémie et avons été contraints d'annuler les manifestations initialement prévues. La guerre Russie-Ukraine a soulevé bien des interrogations quant à la pertinence du maintien de ce voyage en Pologne. Chaque participant initial a librement choisi soit de renoncer au voyage, soit de maintenir sa participation en toute connaissance des risques éventuels sur le plan financier ou autres. Nous respectons tous les choix et nous félicitons ceux et celles qui ont décidé de mener à son terme le projet sur le parvis de Birkenau.

Nous estimons que la force d'un dictateur repose sur la crainte et l'angoisse qu'il est capable de générer sur ses concitoyens et ses adversaires. En l'état actuel, renoncer eût été aussi d'une certaine manière « capituler » avant l'heure ce qui ne préjuge en rien de la décision d'annuler le voyage si la situation l'exige. Un dictateur par nature demeure imprévisible, d'autant plus s'il peut appuyer volontairement ou par mégarde sur des « boutons rouges » avec des effets dévastateurs. Aussi, aller à Berlin comme l'a décidé un lycée est présumé certainement potentiellement plus dangereux que d'aller à Auschwitz, le ciblage (targetting) obéissant à des règles de priorisation, d'effets à obtenir et de destructions des intérêts vitaux comme les espaces gouvernementaux.

Nous ne sous-estimons nullement la gravité de la situation, l'ampleur du désastre humanitaire et la possible aggravation de la sécurité. Cependant, nous croyons aussi à la solidité des traités de défense, en particulier de l'Union Européenne avec l'Article 42.9 très contraignant qui engage solidairement tous les pays de l'Union Européenne à « Mourir pour Danzig/Gdansk » le cas échéant, ce qui n'est malheureusement pas le cas pour Kiev. Si l'Article V du Traité de Washington a été le fondement de la solidité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et lui confère sa raison d'être, il faut se remémorer que ces pays mettent près de 1.000 Milliards par an dans leur défense à comparer aux 67 Milliards de la Russie. La faiblesse triviale de l'OTAN vient de la fragmentation du pouvoir décisionnel, de l'absence de standardisation des matériels et une logistique trop complexe à mettre en œuvre. La Pologne a été abandonnée en 1939, espérons que l'Histoire ne se répètera pas et que les Etats-Unis, l'Europe et la France auront à cœur de tracer ensemble et solidairement « la ligne rouge ». Nous estimons comme les analystes peu probable que la Russie franchisse le Rubicon, à savoir le « nouveau Rideau de Fer » qu'elle est en train d'ériger. Cependant, tout le monde peut se tromper, l'Histoire l'a démontré maintes fois. Après 30 ans, nous revoilà revenus à la doctrine du « MAD » man, à savoir la stratégie de la Destruction Mutuelle Assurée (en anglais Mutual Assured Destruction).

Colonel (er) Norbert Zorn

Conseil de Fabrique

Le rôle du Conseil de Fabrique d'Alsace

Les fabriques d'églises sont régies par le décret du 30 décembre 1809 et modifié à diverses reprises et en dernier lieu par le décret du 18 mars 1992.

Elles sont des Etablissements publics, chargées de veiller à l'entretien des édifices cultuels et d'administrer les liens et les revenus affectés à l'exercice du culte, en réglant les dépenses et en assurant les moyens d'y pourvoir.

La fabrique est administrée par Un conseil et un bureau.

Nous, vous informons par ailleurs que nous nous sommes réunis avec le Maire, au sujet de la rénovation des Autels de notre Eglise.

Nous avons sollicité lors de cette réunion l'aide et les conseils de Monsieur Lerch Jean Paul, Délégué Départemental de la Fondation du Patrimoine afin qu'il nous informe et nous guide dans nos démarches pour en obtenir une subvention.

La Fondation du Patrimoine participe et à raison de 5,- € collectés, nous reverse 1,- €.

Prochainement une collecte sera organisée.

Les espèces seront envoyées à La Fondation du Patrimoine et les donateurs pourront bénéficier d'un reçu fiscal, car ils ont droit à 75% de réduction d'impôts jusqu'à la fin d'année.

Organisation et fonctionnement du Conseil de Fabrique

Le Conseil de fabrique est régi par le décret du 30/12/1809 modifié par le décret du 18/03/1992.

1. Composition du conseil.

A Schwenheim, le Conseil est composé de 5 membres pris parmi les personnes majeures, en plus seront de droit membres du conseil : le Curé et le Maire de la Commune.

Le conseil élit au scrutin secret un président, un secrétaire et un trésorier.

2. Les séances

Le conseil se réunit une fois par trimestre.

3. Les fonctions du conseil

Sont soumis à la délibération du conseil :

- Le budget de la fabrique
- Le compte annuel
- L'acceptation des dons et legs.
- Les marchés et travaux

4. Les revenus de la fabrique

- Le produit des biens, dons et legs
- Les quêtes et revenus des troncs pour frais de culte
- Les subventions

5. Les charges

- Les frais nécessaires aux célébrations cultuelles
- Les travaux d'embellissement, entretien, réparations, grosses réparations et reconstruction de l'église
- Les assurances des biens et des personnes

Les travaux sur les édifices du culte catholique

La détermination de l'entité financière des travaux

Aucune distinction n'est faite entre les dépenses envisagées correspondant à l'entretien, aux réparations ou aux réfections des bâtiments communaux affectés au service public du culte et entre les travaux intérieurs et extérieurs pour définir l'entité chargée du financement de ces travaux.

Généralement les grosses réparations extérieures sont prises en charge par la commune et les travaux intérieurs sont financés par la fabrique.

La décision de réaliser les travaux incombe au conseil de fabrique mais, en pratique, cette décision est souvent prise par la commune.

Cas où la décision d'ordonner les travaux est prise par le conseil de fabrique.

Quel que soit le montant des travaux envisagés, le conseil municipal doit être obligatoirement consulté pour donner son avis. Si la fabrique assure le financement principal des travaux (plus de 50%), elle est en droit de conserver la maîtrise d'ouvrage et la direction. La commune peut participer au financement par l'attribution d'une subvention.

Si la fabrique ne souhaite pas assurer la direction des travaux, elle peut déléguer par mandat la maîtrise d'ouvrage à la commune. Cette disposition est intéressante dans la mesure où la commune peut assurer la maîtrise d'ouvrage afin de récupérer la TVA.

Cas où la décision d'ordonner les travaux est prise par la commune

La commune ne peut légalement décider d'entreprendre des travaux sans solliciter l'avis préalable du conseil de fabrique. La direction des travaux est alors assurée par la commune

Le Conseil de Fabrique de Schwenheim est composé des membres suivants :

| | |
|--------------|------------------------|
| Présidente : | Mme Régine REINHARDT |
| Secrétaire : | Mme Suzanne RUFFENACH |
| Trésorière : | Mme Fanny DERVIEUX |
| Assesseur : | Mme Paulette BARTHELME |
| Assesseur : | M. Maurice KIENLEN |

Membres de droit

| | |
|------------|-------------------------|
| Le curé : | Père Claude DRUI |
| Le Maire : | M. Gabriel Oelschlaeger |

Le FCS et son déjeuner de harengs marinés toujours très prisé

La formule harengs marinés avec pommes de terre en robe des champs est en vogue et attire bien du monde.

Et ce n'est pas Guillaume PREDIT, le président du Football-Club de Schwenheim, qui dira le contraire. Cette manifestation a connu le franc succès des années précédentes avec pas moins de 130 repas servis et, pour la première fois, une trentaine de repas livrés à domicile.

Tellement délicieux et succulents ces filets que les membres du comité et les joueurs se sont mis en quatre pour contenter tout le monde.

Les convives, n'ayant pas opté pour le menu initial, se sont contentés d'une escalope à la crème avec pommes de terre rissolées, non moins délicieuses.

Un énorme merci aux préparatrices, cuisiniers et aux bénévoles du club qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes et qui ont servi 50 kg de harengs, 30 kg d'escalopes et 75 kg de pommes de terre.

C'est maintenant une manifestation bien rodée et réussie qu'il ne faudra, en aucun cas, laisser tomber en désuétude.

Bon nombre de convives s'avouaient vaincu devant la formule « à volonté » du repas proposé et chacun a pu se dire « A la prochaine ».



Association « A Petits Pas... »

Nous voilà enfin en route vers la reprise des activités à la Récré des enfants !
C'est avec une immense joie que l'Association « A Petits Pas... » vous retrouvera

Le mercredi 6 avril de 14h30 à 18h

puis tous les mercredis des semaines paires.

Le lapin de Pâques s'agite déjà pour préparer une



Chasse aux œufs

Le mercredi 20 avril (sur inscription)

Les enfants restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Renseignements et inscriptions : Mme Lerch au 06.62.86.36.44.

**Au plaisir de vous retrouver...
L'Association « A Petits Pas... »**

VCUS

Le premier trimestre de 2022 fut la pleine période de préparation pour les différentes équipes de haut niveau Route, VTT et BMX.

Le comité du VCUS a tenu à remercier ses partenaires et les élus de la région, dont le soutien permet à l'association, implantée de longue date sur la commune de Schwenheim, de rester dynamique et évolutive ! Grâce à eux, un grand nombre de jeunes de tous âges s'épanouissent, non seulement au travers du sport, mais également dans un esprit d'unité, de solidarité et de performance. Ainsi, une soirée à l'intention des partenaires et des élus a été organisée le 12 mars afin de leur présenter le Team BMX, la DN VTT et la DN Route et les aspirations de chacun ; les jeunes ont pu prendre la parole, suivis par M. OELSCHLAEGER, M. MULLER et M. BUFFA.

Nous remercions encore chaleureusement les élus et nos chers partenaires présents, TPM, Groupama, CynoPro, Philippe Gury Cryothérapie, Hervé Multiservices, KF Bike, MMA, Cycles Pierre...

Les actualités du club, ce sont également les 2 journées de travaux à venir avec l'aide des parents bénévoles afin de préparer une magnifique piste digne de la toute première manifestation de l'année, la 2^{ème} manche du Challenge France de BMX les 7 et 8 mai prochains.

Rendez-vous en juin pour les retours des premières organisations du VCUS de l'année 2022 qui sera riche en événements !



Le Compostage



Le compostage partagé, qu'est-ce que c'est ?

Le compostage partagé en pied d'immeuble ou en quartier fonctionne avec 3 bacs :

- Le premier sert à déposer les déchets ménagers
- Le deuxième sert à stocker la matière sèche (broyat de branchages, feuilles mortes sèches, etc.)
- Le troisième sert à la maturation du compost

La loi dite AGEC n° 2020-105 du 10 février 2020 prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 31 décembre 2023. Après un dispositif expérimental, le Smictom a décidé de conserver la collecte de biodéchets dans les communes ayant plus de 50 redevables en habitat collectif. En complément, il propose des placettes de compostage partagé aux habitants n'ayant pas la possibilité de composter chez eux ainsi qu'un dispositif d'accompagnement au compostage individuel (composteurs à bas coût, conseils et ateliers sur le compostage, broyat disponible en déchèterie, etc.).

Merci d'appeler le Smictom au 03 88 02 21 80 ou de contacter votre Mairie au 03 88 70 20 48 pour toute question concernant ce projet.

Vous trouverez ci-joint dans les Brèves, un questionnaire afin d'évaluer l'utilité de mettre en place une placette de compostage partagé dans notre Commune. Vous pourrez le retourner complété à la Mairie

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

M. Joseph CREMMEL
Président du Smictom

Chenilles urticantes

Consignes de prévention sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Comment se protéger lors d'une promenade en forêt ?

- L'une des premières précautions est de ne pas s'approcher de ces chenilles ou de leurs nids et surtout de ne pas les toucher.
- Ne pas se promener sous un arbre porteur d'un nid.
- Porter des vêtements protecteurs (manches et pantalons longs, couvre-chef et éventuellement lunettes).
- Eviter de se frotter les yeux en cas d'exposition mais aussi pendant et au retour d'une balade.
- En cas de doute quant à une exposition aux poils des chenilles, prendre une douche et changer de vêtements en rentrant.

Quelques conseils aux riverains de forêts ou d'arbres infestés

- **Ne pas faire sécher en extérieur les masques de protection respiratoire utilisés dans le cadre de l'épidémie de COVID 19.**
- Ne pas faire sécher le linge en extérieur surtout par temps venteux.
- Laver soigneusement les fruits et légumes du jardin.
- Prendre garde en tondant la pelouse.
- Ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre infesté et à distance, les munir de vêtements protecteurs (manches et pantalons longs, couvre-chef et éventuellement lunettes).
- Eviter de se frotter les yeux en cas d'exposition.
- En cas de doute quant à une exposition aux poils des chenilles, prendre une douche et changer de vêtements.

Les personnes précédemment atteintes par les chenilles urticantes doivent éviter tout nouveau contact car des réactions de plus en plus sévères sont à craindre.

Quels sont les symptômes si vous avez été ou êtes exposés à des poils de chenilles urticantes ?

Par leur structure particulière, les poils s'accrochent facilement à la peau ou aux muqueuses et provoquent des réactions irritatives et inflammatoires (notamment de l'urticaire) accompagnées ou non de réactions allergiques.

Les poils apparaissent sur les chenilles aux alentours de la mi-mai et jusqu'à la fin du mois de juin pour les processionnaires du chêne et du mois de novembre au mois de mars pour les processionnaires du pin. En revanche, du fait de la présence persistante des nids, les poils restent présents et peuvent encore poser des problèmes plusieurs années après le départ des chenilles.

- **Contact avec la peau** : Apparition dans les huit heures d'une éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons. La réaction se fait sur les parties découvertes de la peau mais aussi sur d'autres parties du corps. Les poils urticants se dispersent aisément par la sueur, le grattage et le frottement ou par l'intermédiaire des vêtements.
- **Contact avec les yeux** : Développement après 1 à 4 heures d'une conjonctivite (yeux rouges, douloureux et larmoyants).
- **Contact par inhalation** : Les poils urticants irritent les voies respiratoires. Cette irritation se manifeste par des éternuements, des maux de gorge, des difficultés à déglutir et éventuellement des difficultés respiratoires.
- **Contact par ingestion** : Il se produit une inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins qui s'accompagne de symptômes tels que de l'hypersalivation, des vomissements et des douleurs abdominales.

Une personne qui a des contacts répétés avec des poils de chenilles urticantes peut présenter des réactions qui s'aggravent à chaque nouveau contact.

Comment traiter ces symptômes ?

La plupart des symptômes sont dérangeants mais peuvent être traités de manière symptomatique.

- **En cas de contact avec la peau** :
 - Enlever tous les vêtements et les manipuler avec des gants,
 - Laver les vêtements à la température la plus élevée possible et les sécher dans la mesure du possible au sèche-linge,
 - Laver la peau abondamment à l'eau et au savon,
 - Eventuellement se servir de ruban adhésif pour décrocher les poils urticants de la peau, un peu à la manière d'une épilation,
 - Brosser soigneusement les cheveux si nécessaire,
 - Les médicaments antihistaminiques peuvent soulager les démangeaisons. Consultez un médecin en cas de forte éruption cutanée.
- **En cas de contact avec les yeux** :
 - Les yeux doivent être rincés, idéalement dans un cabinet médical.
- **En cas de contact avec les voies respiratoires** :
 - L'évaluation des symptômes respiratoires se fait par un médecin. Celui-ci donne un traitement adapté aux symptômes.
- **En cas d'ingestion de poils** :
 - Diluer la quantité de poils ingérés en buvant un grand verre d'eau. On peut tenter d'enlever les poils de la muqueuse de la bouche en raclant prudemment à l'aide d'une spatule ou d'une compresse ou en les "épilant" à l'aide de ruban adhésif.

En cas de symptômes légers, consultez votre médecin traitant ou un médecin généraliste.

N'appellez le 15 ou consultez un service d'urgences uniquement en cas d'apparition de signes graves tels que : vomissements, malaise, vertiges, difficultés à déglutir, difficultés respiratoires ou atteinte sévère des yeux.

Vos démarches en ligne

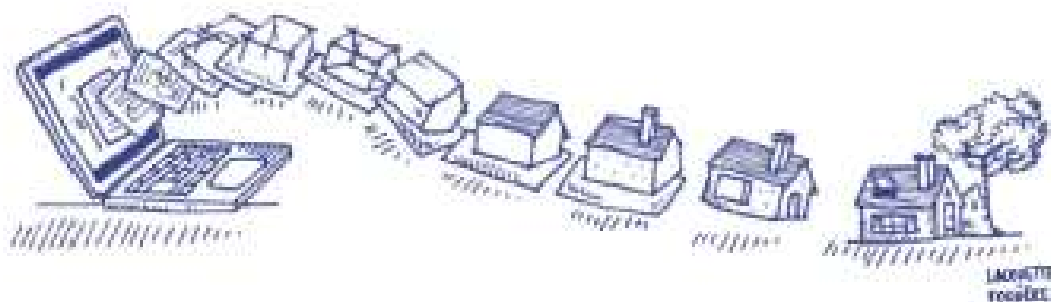
Guide pratique d'accompagnement au dépôt en ligne des demandes d'autorisations d'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez saisir par voie électronique votre commune* pour déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme**) avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de votre dossier qu'un dépôt physique.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme de manière plus simple et plus rapide, la commune met à votre disposition un service en ligne sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c'est...

- Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée.
- Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- Une démarche écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- Plus de d'efficacité et de transparence sur le traitement de votre demande, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.



* pour savoir si votre commune dispose du T@Uservice, rendez-vous sur son site internet.

** y compris les demandes de prorogations et les demandes de modifications de permis dont les autorisations initiales ont été traitées par T@Uservice. En revanche, les demandes de transfert de permis ne sont pas concernées par le T@Uservice et doivent être déposées en papier en mairie contre récépissé ou en LRAR postal.

Comment faire ?

1. Je prépare mon dossier

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, vous pouvez préparer votre demande en vous rapprochant des services de la commune où se situe le projet, qui seront à même de vous guider à chaque étape :

- ➔ Vous renseigner sur les règles d'urbanisme qui s'appliquent à votre terrain (Plan Local d'Urbanisme, Plan local d'Urbanisme Intercommunal, Carte Communale, Règlement National d'Urbanisme) ;
- ➔ Choisir le formulaire CERFA adapté à votre projet ;
- ➔ Adapter les pièces constitutives de votre demande à votre projet et à sa localisation et veiller à leur qualité pour garantir au mieux la complétude de votre dossier
- ➔ Connaître les délais d'instruction et anticiper votre calendrier de réalisation.

2. Je dépose mon dossier en ligne

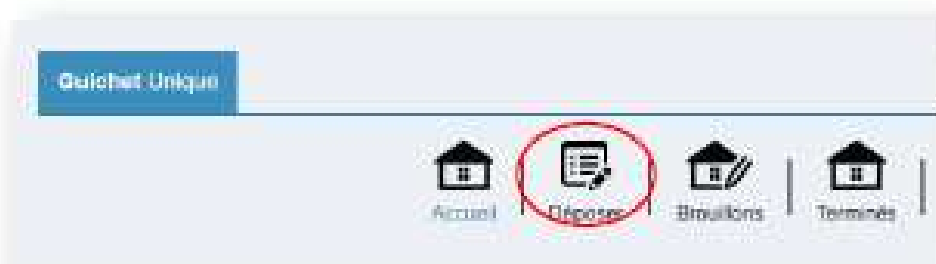
Connectez-vous au téléservice : <https://opoll.atip67.fr/quichet-unique> et créez votre compte

Vous recevrez un mail de confirmation de création de votre compte (vérifier votre courrier indésirable !)

Attention ! Seule l'utilisation de cette téléprocédure vaut dépôt. Aucun envoi par mail ne sera traité.



Cliquez sur « Déposer »



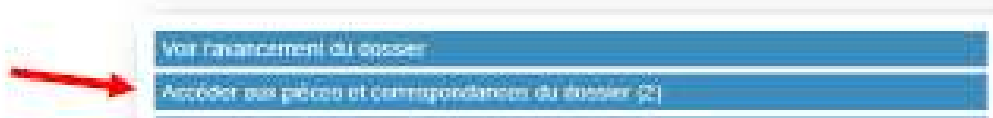
Suivez les étapes !



- Validez votre dépôt : vous recevrez par mail votre accusé de réception électronique, avec le récépissé de votre demande.

3. Je suis l'avancement de ma demande

Vous serez informé par mail de la mise à disposition dans votre espace de tout nouveau document lié à l'instruction de votre dossier (demande de pièces complémentaires, modification du délai légal d'instruction, décision, etc.).
Rendez-vous dans votre espace pour en prendre connaissance !



- Si des pièces complémentaires vous sont demandées, vous les déposerez via le téléservice :

Cliquer sur « **Déposer des pièces** »



Attention au délai indiqué dans le courrier pour compléter votre dossier !

Puis ajouter vos fichiers et valider le dépôt

Demande de permis

| Code | Description | Date soumise |
|--------|---|--------------|
| 021001 | Le plan de faire des constructions à votre ou à votre (S) R. (S) R. ou (S) R. de l'habitation | 10/10/2020 |

Ajouter un fichier

Vous pouvez télécharger jusqu'à 5 fichiers pour chaque permis
Chaque fichier ne doit pas dépasser la taille de 20 Mo
Exemples de types autorisés : doc, docx, pdf

 [Valider le permis](#)

Vous pouvez consulter à tout moment votre dossier dans votre espace

Démat.ADS : votre mairie vous accompagne !



Manifestations du 2eme trimestre 2022

- 3 avril 2022 : Fête des ainés
- 6 avril 2022 : Visite de l'Assemblée Nationale et ravivage de la flamme
- 10 avril 2022 : 1^{er} tour de l'Élection Présidentielle
- 24 avril 2022 : 2eme tour de l'Élection Présidentielle
- 29 avril 2022 : Soirée pour Sarah à l'Abbatiale de Marmoutier à 17h
- 30 avril 2022 : Journée citoyenne
- 30 avril 2022 : Concert pour Sarah à l'Abbatiale de Marmoutier à 17h
- 7 et 8 mai 2022 : Challenge France BMX
- 8 mai 2022 : Commémoration au Monuments aux Morts à 11h
- 15 mai 2022 : Inauguration de la plaque des déportés Juif
- 17 mai 2022 : Remise des badges pour les veilleurs de mémoires à 17h
- 21 au 26 mai 2022 : Visite d'Auschwitz et Dresde
- 26 mai 2022 : Vélofescht
- 12 juin 2022 : 1^{er} tour Elections Législatives
- 19 juin 2022 : 2eme tour Elections Législatives
- 19 juin 2022 : Marché aux Puces
- 23 juin 2022 : Rencontre inter paroissiale
- 24 juin 2022 : Fête de la Musique



Une harde de sangliers au pied du « Bari »

